

## **Témoignages de l'Aveyron**

### **Un exemple de dialogue social dans le cadre de la décentralisation**

La DDE 12 a une approche remarquable du dialogue social !

Un premier DDE en charge du dossier nous a quittés en début d'année 2006, suite à une mutation forcée obtenue par le président du conseil général.

Un nouveau DDE venant de la Haute-Loire a été nommé précédé d'une réputation qui n'a plus rien à voir avec la faconde méditerranéenne de son prédécesseur et nous avons pu constater rapidement la véracité de ces dires.

Depuis son arrivée quelques promesses de rencontres des agents ayant des difficultés ne se sont quasiment pas traduites dans les faits.

51 recours dans la DDE 12 c'est peut-être un record sur les 1000 au niveau national !

Une hiérarchie qui globalement trouve normal que des agents de catégorie C soient mutés entre 25 Km et 70 Km sans compensation autre que la prime de mobilité (imposable et couvrant à peine les frais d'une première année de trajet sans compter l'acquisition d'un véhicule).

Un agent quasiment forcé de partir en retraite (agent n'ayant pas le permis de conduire muté à 60 km).

Des agents Berkani à qui l'on propose des licenciements.

Un grand nombre d'agents qui n'ont toujours pas de solutions proposées pour leur déplacement suite à une mobilité imposée.

Nous avons obtenu la visite d'un inspecteur général afin de pouvoir exprimer les difficultés des agents celui-ci doit venir prochainement.

Toutes les CAP locales ont été boycottées et nous avons obtenu que l'examen des recours soit organisé après la visite de l'inspection générale.

Par ailleurs un courrier est envoyé à la Préfète du département avec copie à la DGPA pour faire part des problèmes rencontrés par de trop nombreux agents.

Dans de nombreux départements des accords sont trouvés depuis longtemps entre les DDE et PCG afin d'éviter au maximum la mobilité des personnes.

Les cas les plus difficiles ont été souvent résolus par du covoiturage et des aménagements d'horaire.

La seule décharge à accorder à la direction, c'est la difficulté de dialogue avec le conseil général.

Le plus grave dans tout cela est la façon dont est géré le problème par les cadres. Les catégories A se sont trouvées des bureaux ou unités en correspondance avec leurs aspirations ou desiderata. Aucun recours dans ces grades.

Les catégories B ont à-peu-près géré leur catégorie.

Et tout est difficile pour les adjoints, contrôleurs, dessinateurs et agents.

Ces attitudes en particulier de l'encadrement, ignorant les agents mis en difficultés ne sont pas acceptables. Aidez-nous à les faire évoluer.